

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 A 20H30**

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / MME ROLANDO

EXCUSES : M LACROIX / MME MOLAS / M PRUGUE / MME SEMPERE / MME CLERMONT / MME GARCIA / M LAMORT

ONT DONNE PROCURATION : M LACROIX / MME MOLAS / M PRUGUE / MME SEMPERE / MME CLERMONT / MME GARCIA / M LAMORT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 6 novembre 2018. Celui-ci est adopté à la l'unanimité.

Il demande l'inscription de trois questions supplémentaires envoyées par mail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, l'ordre du suivant est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. INDEMNITÉS DE CONSEIL PERCEPTRICE
2. MISSION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RENOVATION THERMIQUE HALL EXPO
3. RESSOURCES HUMAINES
 - a. Suppression poste M DARNAUDE
 - b. Transformation poste M CAZZOLA
4. BAIL ORANGE
5. BAIL GENDARMERIE
6. LOCAL SDF : REGLEMENT INTERIEUR
7. CANDIDATURE LABEL CITTASLOW
8. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU
9. PANNEAUX LUMINEUX
10. CAO MAISON MEDICALE
11. RGPD
12. BAIL KINESITHERAPEUTE
13. CEE- REMBOURSEMENT SPECTACLE FLAMME DE L'ARMAGNAC
14. DELEGUES ELUS COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
15. HONORAIRES ARCHITECTE-MISE AUX NORMES DES SANITAIRES

QUESTIONS DIVERSES

1. INDEMNITÉS DE CONSEIL PERCEPTRICE

Durant la période du 1^{er} mars au 30 juin 2018, Mme Edith BABOU a assuré l'intérim à la Trésorerie d'Eauze en remplacement de M Christophe CHAMBON.

Il convient donc de régler l'indemnité de conseil et d'aide à la confection du budget pour un montant total net de 337,86€.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. MISSION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RENOVATION THERMIQUE HALL EXPO

En vue d'entreprendre les travaux de rénovation thermique du hall des expositions de la Ville, et devant la complexité technique du chantier, nous envisageons de nous assister des conseils d'un AMO (assistant maîtrise d'ouvrage) dont les honoraires s'élèvent à un montant de 8400€ HT pour trois phases :

- Phase 1 : cadrage technique et financier du projet (aide dossier DETR)
- Phase 2 : assistance technique Dossier consultation des entreprises
- Phase 3 : assistance au suivi du chantier et réception des travaux

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M KUBIAK demande s'il est prévu des économies de chauffage
- ⇒ MME ARSLANIAN évoque l'étude effectuée par EDF OPTIMAL à la fois sur la baisse des coûts et un plus au niveau confort avec la climatisation du hall

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

- a) Suppression du poste de M. David DARNAUDE, adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 01/01/2019 (mutation vers le SIVU ELUSA)
- b) Transformation du poste de M. Ludovic CAZZOLA, adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/01/2019 (recrutement en cours).

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M KUBIAK évoque le fait "qu'il se dit" que le mari de la nouvelle médecin serait embauché à la mairie
- ⇒ M le Maire répond qu'il ne faut pas écouter la rumeur et que ce n'est pas vrai : il n'est pas maçon

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. BAIL ORANGE

Le bail avec la société ORANGE pour le bâtiment d'installations de télécom à St Amand (parcelle BI 14) a expiré et il convient de le renouveler au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 30 ans. Il sera ensuite renouvelable tous les 10 ans.

Le montant du loyer s'élève à hauteur de 175€ par an.

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de bail.

- ⇒ M le Maire évoque la visite d'un technicien Gers Numérique sur la commune pour mesurer le niveau des réseaux téléphoniques. Les résultats seront communiqués prochainement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. BAIL GENDARMERIE

Le chantier de la nouvelle gendarmerie vient de se terminer. Il convient donc désormais de signer le nouveau contrat de bail liant la gendarmerie et la mairie pour le nouveau bâtiment administratif et deux logements de la caserne.

Le montant du loyer correspondant à ces nouveaux locaux s'élève à 44 122.50€ HT par an pour une durée de 9 ans à compter du 01/11/2018. Vous avez eu copie du contrat.

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de bail.

- ⇒ M le Maire informe que l'inauguration aura lieu fin janvier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. LOCAL SDF : REGLEMENT INTERIEUR

Le local de première urgence situé au 39 avenue des Pyrénées a fait l'objet d'une fermeture administrative par arrêté de M. le Maire.

Avant sa réouverture imminente, il convient d'établir un règlement intérieur qui sera mis en application désormais par la Police Municipale, la Croix Rouge n'étant plus gestionnaire de l'accueil mais seulement partenaire de l'approvisionnement en nourriture et en linge de maison.

Vous avez eu copie du règlement intérieur proposé.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire rappelle qu'à l'origine le local dépendait d'un contrat avec l'Etat, pour une durée d'accueil limitée. Or il a été squatté par plusieurs personnes dont une en situation irrégulière. Suite à cela, le local a été fermé pour procéder certaines réparations essentielles. Un règlement intérieur et la gestion par la Police Municipale de l'accueil des bénéficiaires, devrait permettre un meilleur fonctionnement de l'accueil d'urgence.
- ⇒ M KUBIAK souligne la nécessité d'un tel équipement

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. CANDIDATURE LABEL CITTASLOW

De l'italien CITTA (la cité) et de l'anglais SLOW (lent). Inspiré de l'écogastronomie, l'association *Cittaslow* a été créée en Italie, dans la localité toscane de Greve in Chianti en 1999, par les maires de Bra, Greve in Chianti, Orvieto et de Positano. Son président actuel est Gian Luca Marconi, maire de Castelnovo ne' Monti.

Le réseau réunit 168 villes à ce jour dont de nombreuses villes italiennes et s'étend dans 25 pays dont l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Corée du Sud, l'Allemagne (à Überlingen), la Nouvelle-Zélande, la Norvège (à Levanger), la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suisse.

En France, Segonzac a été la première commune labellisée en 2010. En mars 2012, Labastide-d'Armagnac et Mirande l'ont rejoint, donnant naissance au réseau français Cittaslow, puis Blanquefort et Créon en octobre 2012, et en 2013 Grigny, Saint-Antonin-Noble-Val et Valmondois, Loix (Ile de Ré) en 2014 .

Le label s'adresse à des villes moyennes de moins de 50 000 habitants où chacune doit s'engager à adopter des mesures coercitives qui vont dans le sens d'un urbanisme à visage humain. Son obtention s'articule autour d'un manifeste qui compte 70 recommandations dont les principales sont :

- Multiplication des zones piétonnières,
- Mise en valeur du patrimoine urbain historique en évitant la construction de nouveaux bâtiments,
- Création de places publiques où l'on peut s'asseoir et converser paisiblement,
- Développement du sens de l'hospitalité chez les commerçants,
- Règlements visant à limiter le bruit,
- Développement de la solidarité intergénérationnelle,
- Développement des productions locales, domestiques, artisanales et des basses technologies,
- Préservation et développement des coutumes locales et produits régionaux,
- Développement des commerces de proximité,
- Systèmes d'échanges locaux,
- Priorité aux transports en communs et autres transports non polluants,

Aussi, la commune de Samatan devrait rejoindre prochainement la communauté Cittaslow et il est proposé pour l'ouest du Département gersois une candidature pour les communes d'EAUZE et de CAZAUBON-BARBOTAN.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager dans la candidature au label Cittaslow.

Le Conseil doit émettre un avis

- ⇒ MME LABARRERE souligne plusieurs points :
 - L'idée du slow tourisme est déjà implantée à EAUZE par exemple avec la 1^{ère} fleur
 - La ville de Mirande est à la pointe au niveau de ce label
 - Le référentiel doit être complété avec les points forts
 - L'OTTGA centralisera les informations pour chaque critère
- ⇒ M KUBIAK considère que ce label s'appuie sur une idéologie de décroissance et qu'EAUZE souffre suffisamment d'une décroissance subie (fermetures de commerces)
Par ailleurs, plutôt que d'entrer dans des labels internationaux, il se demande pourquoi par exemple on ne parle pas du Musée et de la Domus SIVU sur le site Conseil Régional Occitanie.
- ⇒ M le Maire répond que nous n'avons pas été retenus classé "grands sites Occitanie" (bien qu'étant le 1^{er} site patrimonial gersois en 2018 - voir copie fréquentation annexée) pour des raisons de choix de gouvernance territoriales sur la question du tourisme
- ⇒ MME LABARRERE rétorque à M KUBIAK que ce n'est pas une question de décroissance économique qui est évoqué par le label, mais surtout l'attrait touristique

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 abstentions : M KUBIAK + MME GARCIA par procuration.

8. MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

L'enquête publique s'étant déroulée du 9 octobre au 9 novembre 2018, le rapport de conclusions du commissaire enquêteur a pu être rédigé et remis en mairie le 3 décembre dernier avec un avis favorable. Il est consultable au bureau service urbanisme en mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter ce rapport afin de mettre en compatibilité le PLU avec le projet mené par le LIDL.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. PANNEAUX LUMINEUX

Comme voté dans le budget primitif 2018, la commune a l'intention de remplacer les panneaux lumineux d'informations (au nombre de 3).

Après consultation, il en ressort que l'entreprise CHARVET a été retenue pour un prix unitaire de 12 059€ par panneau.

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M KUBIAK demande pourquoi on les remplace
- ⇒ M le Maire répond que les anciens n'étaient plus adaptés (nombre de ligne insuffisant). Vous trouverez annexée l'offre finale avec contrat d'entretien.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 abstentions : M KUBIAK + MME GARCIA par procuration.

10. CAO MAISON MEDICALE

Le 3 décembre 2018 la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier l'analyse des offres dans le cadre du marché de construction de la maison médicale et d'aménagement de la place Belle-Marie

Après négociations, il en ressort le choix des entreprises suivant :

LOT 1	GROS ŒUVRE	SAS DESPIAU	162 547,15 €
LOT 3	CHARPENTE BOIS – COUVERTURE BARDAGE	SOCIETE GOACOLOU	232 692,57 €
LOT 5	PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	SARL EZEQUIEL ACACIO	67 281,12 €
LOT 6	CARRELAGES FAIENCES	ENTREPROSE DUVIAU	9 479,50 €
LOT 7	PEINTRE SOLS SOUPLES	SAS MARQUE	43 812,03 €
LOT 8	PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE	BOUYGUES ENERGIE & SERVICES	108 996,72 €
LOT 9	ELECTRICITE	MLA 32	74 473,85 €
LOT 10	VRD	ROUTIERE DES PYRENEES	1 152 691,48
LOT 11	ESPACES VERTS	ENTREPRISE ID VERDE	103 633,14 €

Les LOTS 2 et 4 ont été relancés car infructueux pour réponses au 18/12/2018.

- ⇒ MME CARDONA évoque le fait qu'il n'y a qu'une seule entreprise élusate retenue
- ⇒ M le Maire répond que sont retenus ceux qui veulent et peuvent répondre. Ces appels d'offres sont consultables et téléchargeables sur une plateforme internet légale sécurisée, sur le site de la Mairie et sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), donc ouvertes à toutes les entreprises qui souhaitent soumissionner.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. RGPD

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), la Ville d'Eauze souhaite disposer d'une prestation de Délégué à la Protection des Données (DPD) pour ses propres compétences.

Une consultation de plusieurs prestataires a pu être effectuée et il s'avère que la société APEXI, actuel gestionnaire de notre système informatique, est la mieux positionnée avec un forfait de 900€ ht /mois sur une durée de un an et demi.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prestations de services mission RGPD avec la société APEXI.

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M KUBIAK demande des informations sur la technique du RGPD
- ⇒ M le Maire répond en expliquant le déroulement de la mission

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. BAIL KINESITHERAPEUTE

a) Contrat de bail

M. Miguel GARCIA, kinésithérapeute est arrivé à Eauze le 4 décembre dernier par l'intermédiaire du cabinet MEDINOPIA pour lequel le Conseil a émis un avis favorable au dernier conseil. Aussi, selon les conditions votées, il revient à la commune de s'engager dans le règlement du loyer pour une année.

Pour le mois de décembre, M. GARCIA habitera dans un logement rue Léontine de Mibielle pour un loyer de 520€ et une caution de garantie de 460€.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Contrat de prêt à usage

Il convient donc, dans le cadre du logement de M. GARCIA, de conventionner avec ce dernier dans le cadre d'un contrat de prêt d'usage. Il s'agit donc de prêter à titre gratuit à M GARCIA et sa famille le logement loué à un propriétaire privé, moyennant certaines responsabilités.

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le Maire à signer cette convention et le contrat de prêt d'usage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ MME ROLANDO évoque la possibilité de l'installer dans la maison médicale
- ⇒ M le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une maison de santé pluridisciplinaire car il n'y avait pas de médecin porteur du projet à l'origine (comme à Nogaro et Vic)

13. CEE- REMBOURSEMENT SPECTACLE FLAMME DE L'ARMAGNAC

La CEE est missionnée comme chaque année par la mairie pour l'organisation des festivités de la Flamme de l'Armagnac. Ce spectacle de feu a eu lieu cette année le 24 novembre.

A cette occasion une facture de 11910 € a été acquittée par la CEE en lieu et place de la mairie. Aussi il convient de voter le remboursement de cette somme à la CEE, dépense inscrite à la ligne budgétaire prévue pour les "fêtes et cérémonies" (comme c'est le cas par exemple pour le feu d'artifice du 14 juillet).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 3 abstentions : M RENARD / MME LABAT + MME MOLAS par procuration.

14. DELEGUES ELUS COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Le nouveau comité technique paritaire sera installé le 20 décembre prochain suite aux élections du 6 décembre.

Pour ce faire il convient de voter une nouvelle liste de délégué élus (4 élus et non plus 5), soit :

Titulaires	Suppléants
Geneviève ARSLANIAN	Reine LABARTHE
Michel GABAS	Alcide PRUGUE
Isabelle GASC	Bruno BLAYA
Jean-Pierre RENARD	Christophe QUINTILLA

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : M KUBIAK + MME GARCIA par procuration / MME CARDONA + M LAMORT par procuration / MME ROLANDO

15. HONORAIRES ARCHITECTE-MISE AUX NORMES DES SANITAIRES

La commune a le projet de rénover les sanitaires de la Ville et de les adapter aux normes d'accessibilité:

- toilettes rue des Tisserrands
- toilettes parc Beaulieu
- sanitaires du camping

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été consultés et après analyse des propositions reçues, c'est celle de Mme BABLET (BAP Architectes) qui a été retenue.

Vous avez eu copie de sa proposition d'honoraires.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Information par M le Maire :

- Noël du personnel le 14/12
- Réunion gilets jaunes le 14/12 halle à la volaille
- Vœux à la population le 11/01 à 19H hall expositions

Téléthon par MME COLLADELLO :

- Succès du loto et des manifestations
- Bon investissement des associations et des écoles durant tout le week-end
- Appel à volontariat pour l'avenir

SICTOM par M BLAYA :

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets depuis la Loi NOTRe de 2015 : une commission réfléchit sur l'avenir de la gestion des déchets, des modalités de collecte (exemple ramassage incitatif)

La séance est levée à 21H44.